



APPEL DE CANDIDATURES

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE D'AMQUI

Suite au dernier appel de candidatures, les postes impairs du comité consultatif d'urbanisme ont été assignés. Cet appel de candidatures vise donc à combler les quatre postes pairs de ce comité.

Nous recherchons des candidats ayant un intérêt pour la mise en valeur et l'aménagement et souhaitant participer aux décisions d'urbanisme de la Ville d'Amqui.

Le comité est un groupe de travail composé de neuf citoyens résidant sur le territoire de la ville d'Amqui, dont un membre provenant du conseil municipal.

Les attributions du comité sont celles prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le comité se voit confier par le conseil municipal des mandats d'étude et de recommandation, mais n'a pas de pouvoir décisionnel. Le comité peut discuter d'un ensemble de préoccupations municipales reliées soit à l'aménagement du territoire ou à l'application des règlements d'urbanisme. Les sujets plus souvent abordés sont les dérogations mineures et les projets soumis aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les réunions

Le comité consultatif d'urbanisme se réunit habituellement en soirée et généralement un mardi par mois pour étudier les cas qui lui sont soumis.

Durée du mandat

La durée du mandat des membres est de deux ans et est renouvelable, sur approbation du conseil municipal.

Pour postuler

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de faire parvenir leur offre de services en précisant leur intérêt pour cette fonction et ce, avant le **9 mars 2018** à l'attention de M. Bruno Caron, responsable du Service d'urbanisme, au 20, promenade Marcel-Rioux, Amqui (Québec) G5J 1A1 ou par courriel à administration@ville.amqui.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 1^{er} février 2018.

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière